



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 113118

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des langues régionales et minoritaires, et plus particulièrement sur l'enseignement bilingue en Bretagne. Certains enseignants bilingues affectés dans les écoles maternelles et primaires bretonnes n'ont pas perçu de traitement à l'automne 2006 et ont été dans certains cas contraints de cesser leur travail. Les parents d'élèves de ces écoles attachés à l'enseignement bilingue se sont mobilisés sur le terrain pour défendre ces enseignants qui le plus souvent sont contractuels au sein de l'éducation nationale et sont soumis à une certaine précarité. Il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour garantir l'enseignement des langues régionales et minoritaires et assurer un statut décent aux enseignants bilingues.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113118

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12872